



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT
23-631 DE LA MRC DES MASKOUTAINS) :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, les règlements d'urbanisme suivants :
 - Règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - Règlement numéro 2024-02 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé zonage
2. Le 22 février 2024, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements numéro 2024-01 et numéro 2024-02. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 5^e jour du mois de mars 2024.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT 23-
631 DE LA MRC DES MASKOUTAINS) :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 12 h 00 et 12 h 10, le 5 mars 2024. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal *Le Bermigeois* de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2024.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe